



VILLE DE MELUN

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 20 DECEMBRE 2018 COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 13/12/18 s'est réuni le jeudi 20 décembre 2018, Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Louis Vogel, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS :

Monsieur Louis Vogel, **Maire**

Monsieur Gérard Millet, Madame Marie-Hélène Grange, Monsieur Kadir Mebarek, Madame Renée Wojeik, Madame Brigitte Tixier, **Adjoint**

Monsieur Xavier Luciani, Monsieur Gérard Pillet, Madame Marie-Rose Ravier, Madame Amélia Ferreira De Carvalho, Monsieur Henri Mellier, Madame Andrianasolo Rakotomanana, Madame Catherine Stentelaire, Monsieur Mohammed Hadbi, Monsieur Mohamed Mokeddem (à partir du point n° 4), Madame Chrystelle Marosz, Monsieur Christian Clause, Monsieur Claude Bourquard, Monsieur Baytir Thiaw, Madame Bénédicte Monville De Cecco, Madame Djamila Smaali Paille, Madame Farida Atigui, Monsieur Thomas Guyard (à partir du point n° 9), **Conseillers Municipaux**

ABSENTS :

Monsieur Mourad Salah, Monsieur Mohamed Mokeddem (du point n° 1 au point n° 3 inclus), Madame Alexandra Duverne, Madame Jennifer Milbine, Monsieur Thierry Brisson, Monsieur François Kalfon, Monsieur Thomas Guyard (du point n° 1 au point n° 8 inclus), Madame Marine Gaignard

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Patricia Astruc-Gavalda a donné pouvoir à Monsieur Louis Vogel, Monsieur Noël Boursin a donné pouvoir à Monsieur Kadir Mebarek, Monsieur Romaric Moyon a donné pouvoir à Monsieur Gérard Millet, Monsieur Jean-Pierre Rodriguez a donné pouvoir à Madame Marie-Hélène Grange, Madame Ségolène Durand a donné pouvoir à Madame Renée Wojeik, Monsieur Anthony Lemond a donné pouvoir à Madame Brigitte Tixier, Monsieur Jean-Claude Coulleau a donné pouvoir à Monsieur Xavier Luciani, Madame Josette Chabane a donné pouvoir à Monsieur Gérard Pillet, Madame Jocelyne Langmann a donné pouvoir à Madame Andrianasolo Rakotomanana, Madame Valérie Vernin a donné pouvoir à Monsieur Henri Mellier

SECRETARE :

Madame Andrianasolo RAKOTOMANANA

Le Conseil Municipal a :

- ✓ Désigné Madame Andrianasolo Rakotomanana en qualité de Secrétaire de séance.
- ✓ Approuvé le Compte-rendu Analytique de la séance du 8 novembre 2018.
- ✓ Pris acte du Compte-rendu des Décisions du Maire et des Marchés.
- ✓ Approuvé l'ouverture de la Médiathèque Astrolabe les dimanches après-midi de 14h00 à 18h00, hors période de vacances scolaires et week-ends fériés.
- ✓ Fixé les indemnités des 11 Agents Recenseurs et du Coordonnateur Communal recrutés pour la campagne de recensement de la population 2019.
- ✓ Approuvé l'abrogation de la délibération n° 2017.03.8.35 du 23 mars 2017 et décidé de remettre en vente l'appartement n° 04 situé au 30 Avenue Georges Pompidou.
- ✓ Décidé d'acquérir les parcelles cadastrées section AS n° 289 et AS n° 246, sises Passage Le Barbier, au prix de 15 000 €.
- ✓ Approuvé l'adhésion de la Ville de Melun au Centre Hubertine Auclert à compter du 1^{er} janvier 2019.
- ✓ Autorisé Monsieur le Maire à signer "l'Appel des 100" pour l'interdiction de tous les pesticides de synthèse.
- ✓ Constaté la mise en œuvre des actions entreprises suite aux observations définitives formulées par la Chambre Régionale des Comptes d'Ile de France sur la gestion de la Piscine Municipale.
- ✓ Autorisé l'engagement, la liquidation, et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite d'un quart des crédits ouverts au Budget de l'exercice 2018 (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette) ; autorisé l'engagement, la liquidation, et le mandatement des dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une Autorisation de Programme dans la limite des Crédits de Paiement prévus au titre de l'exercice 2019 par les délibérations d'ouverture d'Autorisations de Programme 2011, 2012, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017 et 2018 et précisé que ces crédits seront inscrits au Budget Primitif 2019 lors de son adoption.

- ✓ Autorisé l'engagement, la liquidation, et le mandatement des dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une Autorisation de Programme dans la limite des Crédits de Paiement prévus au titre de l'exercice 2019 par les délibérations d'ouvertures d'Autorisations de Programme en 2016, 2017 et 2018 et précisé que ces crédits seront inscrits au Budget Primitif Eau 2019 lors de son adoption.
- ✓ Autorisé l'allocation en « créances éteintes » de titres pour un montant de 2 278.36 €.
- ✓ Autorisé l'admission en "non valeur" de titres à hauteur de 12 325.13 €.
- ✓ Accordé sa garantie à l'OPH 77, à hauteur de 100 %, pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 5 747 297 € souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, destiné à financer la construction de 50 logements situés rue Linée - Plaine de Montaigu - à Melun.
- ✓ Rectifié une erreur matérielle relative à la numérotation des avenants à la Convention de dématérialisation de la transmission des actes soumis au Contrôle de Légalité et précisé que l'avenant approuvé par délibération du 8 novembre est l'Avenant n° 4.
- ✓ Fixé les tarifs applicables aux locations des bassins de la Piscine Municipale pour les usagers du territoire de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine.
- ✓ Approuvé les termes de la Convention pour la réalisation et la remise d'ouvrages électriques de distribution publique en vue d'un raccordement collectif Rue Jules Ferry à Melun.
- ✓ Approuvé la Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et Convention financière à conclure avec le Syndic de copropriété CENTURY 21 EGERIE pour la réparation d'une clôture mitoyenne 14 Route de Montereau.
- ✓ Approuvé la Convention portant sur la vente d'eau en gros avec la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud.
- ✓ Approuvé la prise de participation de la SEM Aménagement 77 dans le capital de la SCCV Melun Route de Montereau et autorisé son représentant au Conseil d'Administration à voter en faveur de cette prise de participation.
- ✓ Approuvé la prise de participation de la SEM Aménagement 77 dans le capital de la SCCV Parc de Chalifert et autorisé son représentant au Conseil d'Administration à voter en faveur de cette prise de participation.
- ✓ Approuvé la prise de participation de la SEM Aménagement 77 dans le capital de la SCCV du Plessis Picard et autorisé son représentant au Conseil d'Administration à voter en faveur de cette prise de participation.
- ✓ Approuvé l'Avenant n° 3 au Traité de Concession de l'Écoquartier de la Plaine de Montaigu.

- ✓ Approuvé la Convention opérationnelle "Action Cœur de Ville" à conclure avec la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine et Action Logement.
- ✓ Constaté qu'un exemplaire du Rapport d'Activités 2017 de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine a été remis à chaque membre du Conseil Municipal et que le Compte Administratif 2017 a été transmis à chaque Groupe du Conseil Municipal.
- ✓ Pris acte du Rapport annuel d'activités 2017 de la Société LOMBARD ET GUERIN, délégataire du Service Public Marchés de Melun.
- ✓ Autorisé la tenue du marché au Mail Gaillardon les lundis 24 et 31 décembre 2018 de 7h00 à 13h30.
- ✓ Emis un avis favorable sur le calendrier 2019 d'ouverture dominicale des commerces de détail.
- ✓ Approuvé les termes de l'Avenant n° 2 à la Convention définissant les modalités de réservation de berceaux conclue entre l'Etat et la ville de Melun.
- ✓ Créé des emplois au Tableau des Effectifs :
 - 1 emploi de Chef de police Municipale (à temps complet) ,
 - 1 emploi de Technicien principal de 2^{ème} classe (à temps complet),
 - 1 emploi d'Educateur des activités physiques et sportives (à temps complet),
 - 1 emploi de Conseiller des activités physiques et sportives (à temps complet),
 - 2 emplois d'Assistants d'enseignement artistique (6h00 hebdomadaires),
 - 1 emploi d'Assistant d'enseignement artistique (5h30 hebdomadaires),
 - 1 emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe (3h30 hebdomadaires),
 - 1 emploi d'Assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe (9h00 hebdomadaires).
- ✓ Supprimé des emplois permanents au Tableau des Effectifs :
 - 20 emplois d'Adjoint technique à temps complet,
 - 1 emploi d'Attaché principal à temps complet,
 - 3 emplois d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps complet,
 - 1 emploi d'Educateur principal de 1^{ère} classe à temps complet.
- ✓ Décidé de mettre en œuvre le Compte Personnel de Formation dans la Commune.
- ✓ Décidé de mettre en place le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) pour la filière technique.
- ✓ Décidé de mettre en place le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) pour la filière culturelle.
- ✓ Instauré une indemnité horaire pour travail normal de nuit.

- ✓ Instauré une indemnité horaire pour travail du dimanche et jours fériés.
- ✓ Instauré une indemnité spécifique pour travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissants.
- ✓ Instauré une indemnité de panier au bénéfice des agents exerçant :
 - Des fonctions de veilleur de nuit ou de gardien,
 - Des fonctions de surveillance et de contrôle des équipements et des bâtiments,
 - Des fonctions au sein de services et de structures assurant la sécurité, la continuité du fonctionnement, la disponibilité et l'exploitation d'infrastructures techniques.
- ✓ Approuvé la gratification des stagiaires au niveau minimal fixé par la réglementation en vigueur.
- ✓ Autorisé Monsieur le Maire à solliciter une subvention complémentaire au titre de la Dotation Politique de la Ville 2018 et à signer un avenant à la convention initiale.

Le présent compte rendu est affiché en exécution de l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire



Monsieur Louis Vogel